

Formation Appareil Respiratoire Isolant (ARI)

Personnes concernées

Personnel amené à intervenir en atmosphère dangereuse ou non respirable (manque d'oxygène, gaz toxiques, vapeurs chimiques, milieux confinés).

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Connaître et savoir la réglementation et les normes en vigueur concernant les appareils respiratoires isolants ;
- Connaître et savoir les différents critères de choix et les domaines d'utilisation des appareils respiratoires isolants ;
- Connaître la description et le fonctionnement des appareils respiratoires isolants ainsi que les contraintes liées à leur utilisation ;
- Savoir effectuer le contrôle, l'entretien, la maintenance et stocker un appareil respiratoire isolant
- Savoir utiliser un appareil respiratoire isolant

Contexte

Code du travail : Articles R.4323-104, R.4323-105 et R.4323-106 relatif à l'obligation de l'employeur d'informer et de former les salariés devant utiliser des équipements de protection individuelle.
NF EN 529 « Appareils de protection respiratoire – Recommandations pour le choix, l'utilisation, l'entretien et la maintenance ».
Guide INRS ED 6106 « les appareils Guide INRS ED 6106 « les appareils de protection respiratoires ».

Contenu de la formation

MODULE 1 – Cadre réglementaire et risques respiratoires

- Durée : 30 min
- Objectif opérationnel : Identifier les risques respiratoires professionnels et le cadre réglementaire applicable aux ARI
- Définition du risque respiratoire en milieu professionnel
- Voies de pénétration des agents dangereux (inhalation)
- Effets du manque ou de l'absence d'oxygène
- Risques liés aux gaz toxiques (ex. monoxyde de carbone)
- Obligations générales de l'employeur (Code du travail – L.4121-1)
- Principes généraux de prévention appliqués au risque respiratoire
- Responsabilités du porteur d'ARI
- Références réglementaires et recommandations INRS (ED 98, ED 6106)

MODULE 2 – Technologie et choix des ARI

- Durée : 45 minutes
- Objectif opérationnel :Distinguer les différents types d'ARI et justifier leur domaine d'utilisation
- Différence entre appareils filtrants et appareils isolants
- Présentation des ARI autonomes
- Présentation des ARI à adduction d'air
- Domaines d'utilisation respectifs des deux types d'ARI
- Avantages et limites de chaque technologie
- Contraintes physiologiques liées au port d'un ARI
- Description des composants d'un ARI (masque, harnais, bouteille, détendeur)
- Principe de fonctionnement en circuit ouvert
- Facteurs influençant la durée d'utilisation
- Critères de choix d'un ARI selon la situation de travail

MODULE 3 – Mise en œuvre et contrôles réglementaires



Formation Appareil Respiratoire Isolant (ARI)

- Durée : 30 min
- Objectif opérationnel : Réaliser les contrôles réglementaires et préparer un ARI avant utilisation
- RAPACE
- Procédure d'équipement du porteur
- Règles d'entretien courant et de nettoyage
- Conditions de stockage conformes aux préconisations
- Composition d'une équipe ARI
- Rôle du porteur, du surveillant et du gestionnaire d'air

Évaluation Théorique et correction (15 min)

MODULE 4 – Utilisation pratique des ARI en situation opérationnelle

- Durée : 1h30
- Utiliser un ARI en situation de travail simulée et réagir à une situation dégradée
- Équipement complet du porteur d'ARI autonome
- Réalisation des contrôles avant utilisation
- Ajustement et test d'étanchéité du masque
- Évolution sur parcours avec contraintes de déplacement
- Prise en compte du poids et de l'encombrement
- Utilisation d'un système à adduction d'air
- Gestion des flexibles lors des déplacements
- Réaction à une coupure d'air simulée
- Application des consignes de sécurité en situation dégradée



Formation Appareil Respiratoire Isolant (ARI)

Prérequis
La compréhension du français nécessaire à la mise en œuvre des consignes et de l'évaluation finale est recommandée.
Aptitude médicale au port d'un ARI (attestation employeur requise)
Absence de contre-indications morphologiques (barbe, lunettes incompatibles – INRS ED 98)

Durée
3H30 en présentiel

Formateurs
Formateur expérimenté dans le domaine de la prévention des risques . Il est formé à la pédagogie via une formation de formateur ou un accompagnement via le cursus de qualification CITY PRO

Dispositifs de suivi
Feuille d'émargement par ½ journée et attestation de formation

Lieu de formation
Au sein d'un centre City'Pro où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation

Méthodes pédagogiques
En présentiel . Nos formateurs utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative) qui permettent un apprentissage efficient.

Modalités d'évaluation et type de reconnaissance de la formation délivrée
Test théorique : Évaluation sous la forme d'un QCM avec un minimum de 70 % de bonnes réponses
Test pratique : Évaluation pratique lors d'une mise en situation pratique

Délais d'accès
Variable selon modalités de financement et disponibilités en agence

Modalités d'accès
Consultez la page agence sur le site city-pro.info

Accessibilité
Nos prestations pédagogiques sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous remercions de nous informer de votre situation lors de vos échanges avec nos équipes administratives. Notre référent handicap vous contactera et prendra toutes les dispositions possibles pour adapter votre parcours de formation. Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité des PSH.

Tarifs et modalités des financements
En centre City'Pro ou sur city-pro.info